



Castillon-la-Bataille

Mairie

Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le quatre décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Patrick TRACHET, Quentin CHIQUET-FERCHAUD, Pierre MEUNIER, Jean Pierre DORIAN, Gérard FERAUDET, Jean Luc BELLEINGUER, Mmes Josiane ROCHE, Christine JOUANNO, Josette DANIEL, Joanna BERTIN Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Séverine DECROCK, Patricia COURANJOU.

Mmes Florence JOST, Sylvie LAFAGE, M Hicham TARZA arrivent avant l'examen de la délibération « L20-12-02-59-AG Opération objectif nage », M Jean-François LAMOTHE arrive après l'examen de la délibération « L20-12/03-60/fi Exonération des redevances d'occupation du domaine public ».

Etaient absents excusés : M Quentin FERCHAUD CHIQUET donne procuration à M Jacques BREILLAT ;

Le scrutin a eu lieu, Mme Josiane ROCHE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

La séance est ouverte à 18h30

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

M le Maire propose de valider le procès verbal de la séance du 2 novembre 2020. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS :

N°L20-12/01-58/AG Nomination des délégués au Syndicat du Collège

M le Maire indique que le Syndicat du Collège exerçait auparavant les missions de transport scolaire des élèves du collège. Il précise que les réformes de la loi « NOTRE » amènent d'autres organismes à effectuer ces missions et qu'il est projeté de dissoudre cet organisme intercommunal.

M le Maire indique que les montants figurant à l'actif du syndicat seront probablement versés au Collège Aliénor d'Aquitaine pour soutenir ses actions.

Il propose de nommer comme représentants de la commune au sein du Syndicat du Collège les conseillers municipaux suivants :

Madame Christine JOUANNO
Monsieur Jean-Pierre DORIAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la nomination aux postes de délégués de la commune auprès du Syndicat du Collège des Conseillers Municipaux suivants :

**Madame Christine JOUANNO
Monsieur Jean-Pierre DORIAN**

OBJET : N° L20-12/02-59/AG OPERATION « OBJECTIF NAGE »

M. le Maire rappelle que la commune est partenaire de l'opération « Objectif Nage » avec le Conseil Départemental de la Gironde depuis quelques années. Il signale qu'après une interruption en 2020 ce dispositif devrait être reconduit en 2021 si la situation sanitaire le permet.

M Jean Luc BELLEINGUER signale qu'il n'a pas été en mesure de prendre connaissance des résultats de l'analyse menée par la Communauté de Communes de Castillon / Pujols sur l'implantation d'un centre aquatique à Castillon la Bataille.

Mme Patricia COURANJOU indique qu'une réunion de la Communauté de Communes se déroule vendredi 11 décembre et qu'elle n'a pas été informée par la Communauté de Communes.

M le Maire indique que ces défauts de communication sont anormaux et qu'il interviendra auprès de la Communauté de Communes pour résoudre ces dysfonctionnements.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve la mise en œuvre du dispositif départemental « Objectif Nage »
Accepte de mettre à la disposition du Département un espace de stockage sécurisé pour le matériel pédagogique et de communication
Permet un accès total au poste de secours afin de pouvoir utiliser le matériel de secours en cas de nécessité ;
Accepte de prendre en charge les frais de restauration (déjeuner uniquement) de l'éducateur sportif lors des jours d'animations ;

Accepte la prise en charge l'hébergement en chambre individuelle de l'éducateur sportif ;

Accepte de diffuser et de relayer à l'échelle du territoire Castillonnais les différents outils de communication mis à disposition par le Département ;

Permet au public accueilli l'accès à un espace de type vestiaire collectif si cet espace est fonctionnel lors de la mise en place du dispositif

Accepte de participer aux différents temps de travail en amont et en aval du dispositif.

OBJET : N° L20-12/03-60/FI EXONERATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION DES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE L'EPIDEMIE DE COVID-19

M le Maire indique que des installations sont réalisées sur le domaine public par un opérateur privé place Turenne dans le but de réaliser des actions de dépistage du Covid-19.

Il précise que l'ensemble de l'installation est à la charge de l'opérateur privé et propose au Conseil Municipal d'accorder l'exonération des redevances d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde l'exonération des droits d'occupation du domaine public pour l'installation des dispositifs de test et de vaccination dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, pour les installations réalisées place Turenne.

HUIS CLOS

M. le Maire signale qu'il a demandé à la Gendarmerie Nationale de présenter le bilan de son action. Il propose au Conseil Municipal de poursuivre sa réunion à huis clos compte tenu du caractère confidentiel de certaines informations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prononcer le huis clos pour la suite de la réunion.

Le huis clos est prononcé à 19h00.